

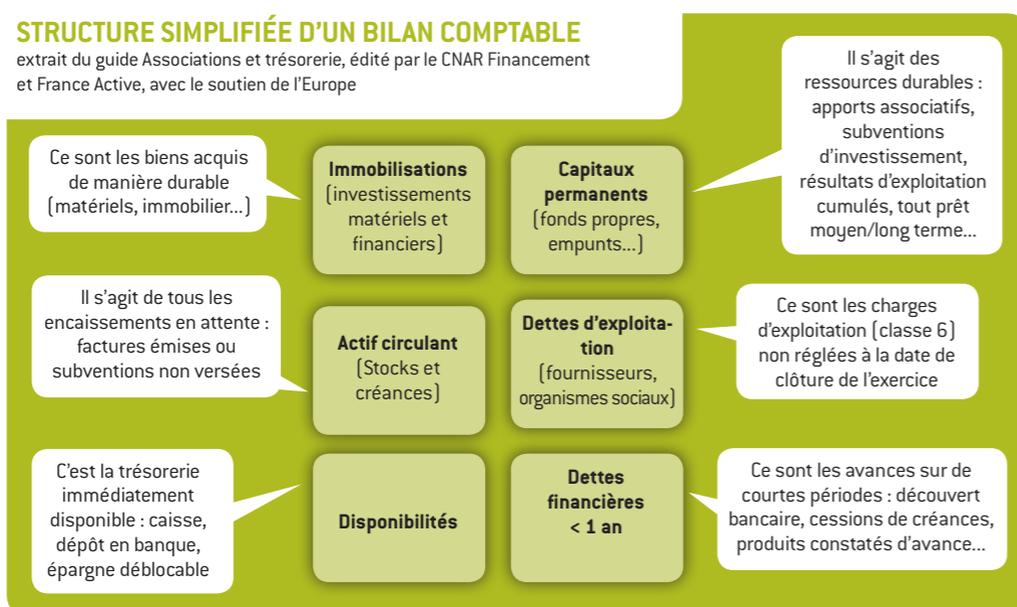
FINANCER SON PROJET

Les besoins de financement varieront considérablement suivant le projet : rien de commun entre un jardin maraîcher de type Cocagne, qui nécessitera 100 000 euros d'investissement dans une serre de 4 000 m², indispensable à son activité hivernale, et une association de quartier qui peut démarrer sans infrastructure coûteuse et avec, pour seules charges fixes, le loyer, souvent modéré, d'un local fourni par le bailleur social de la ville. L'entrepreneur social pourra butiner entre les différents dispositifs détaillés ici : financement du capital, emprunts solidaires, dispositifs ouverts ou non aux associations, sources de financement classiques, comme, par exemple, les investisseurs et les emprunts, ou émergentes, issues par exemple de l'Internet participatif (« *crowdfunding* »). Et n'oubliez pas ce que les Anglo-Saxons désignent par « *love money* » – littéralement « l'argent de l'amour », c'est-à-dire les financements qu'un porteur de projet peut trouver dans son cercle familial et amical. Qu'il s'agisse d'un prêt, avec ou sans intérêt, ou d'un don, ce type de financement peut représenter un coup de pouce appréciable au départ.

Dans tous les cas, un financement bien dimensionné permettra d'éviter les pénuries de trésorerie, source de découverts bancaires, en couvrant les fameux « besoins en fonds de roulement », c'est-à-dire le décalage entre les besoins – les dépenses –, et les ressources, qu'il s'agisse de cotisations, de subventions ou de ventes. Que l'entrepreneur social peu familiarisé avec les notions financières de base, comme un bilan comptable, un plan de financement ou un compte de résultat, se rassure : les dispositifs d'accompagnement évoqués dans la partie précédente, sont justement là pour l'aider à maîtriser ces concepts, de façon à pouvoir construire un *business plan* qui tienne la route.

STRUCTURE SIMPLIFIÉE D'UN BILAN COMPTABLE

extrait du guide Associations et trésorerie, édité par le CNAR Financement et France Active, avec le soutien de l'Europe



FAIRE APPEL AU CAPITAL RISQUE SOLIDAIRE

Comme son nom le suggère, le capital risque est une forme d'investissement qui permet aux détenteurs d'un pécule, souvent des épargnants, de souscrire des parts du capital d'une jeune entreprise. La notion de « risque » est liée au caractère défricheur et novateur de l'entreprise ainsi qu'à sa jeunesse. Pour l'entrepreneur, c'est une source de financement qui augmente ses fonds propres et donc ses capacités d'investissement, en échange d'une part du capital et de droits de vote aux assemblées générales. Quant à l'investisseur, il espère pouvoir réaliser un gain financier, la fameuse plus-value, en revendant ses parts plus cher, une fois que l'entreprise sera devenue rentable.

Dans le cas d'une entreprise sociale, au lieu d'être séduits par une espérance de gain élevé, les investisseurs solidaires seront motivés par l'utilité sociale du projet. Alors que les capital risqueurs classiques espèrent revendre leurs parts en réalisant une juteuse plus-value, les capital risqueurs solidaires chercheront à récupérer leurs fonds, avec une plus-value modeste, voire nulle, comme le préconise Muhammad Yunus pour les « *social business* » de type I, évoqués dans la partie 1 de cet ouvrage.

En France, le capital risque solidaire est protéiforme, avec des pionniers comme les clubs Cigales et la coopérative Garrigue, et de nouveaux acteurs, qui développent de nouvelles pratiques, *crowdfunding* – financement participatif souvent organisé sur internet – ou bien encore *impact investing*, approche économique « hybride » visant à combiner plus-value financière et plus-value socio-environnementale.

■ LES CIGALES



« C'est fou, j'ai « galéré » pendant neuf mois et en l'espace de deux semaines tout est tombé. Les Cigales et Garrigue ont dit oui en même temps, la Nef une semaine après et, je ne sais pas si c'était le hasard du calendrier ou si les premiers feux verts ont aidé, les fondations Pels [des Caisse d'épargne] et la Fonda ont décidé de me suivre dans la foulée. »

Guillaume Hermitte, Puerto Cacao

Un club Cigales, Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire, est une structure de capital risque solidaire à taille humaine, qui mobilise l'épargne de ses membres, cinq à vingt personnes, au service de la création et du développement de petites et moyennes entreprises

locales et collectives, y compris sous statut associatif. Chaque club est autonome et décide de ses propres investissements, mais tous recherchent des projets qui apportent une plus-value sociale, environnementale, culturelle.

Au-delà de l'argent apporté, les « Cigaliers » fournissent un réseau, une crédibilité et des conseils, dont la nature varie selon les compétences des membres du club, parfois d'anciens professionnels de l'entreprise. Le fait d'avoir un club Cigales dans son capital – ou d'avoir son soutien, si la structure est en création – pousse souvent d'autres financeurs, tels que France Active ou la Nef, à investir dans le projet ou à consentir un prêt.

Vingt ans après les premiers pas de l'aventure cigalière, début 2013, on comptait 217 clubs Cigales, dont une grosse moitié en recherche de projet et les autres en phase de « gestion » de leur portefeuille d'entreprises. Car les Cigales, comme l'insecte chanteur dont elles tirent leur nom, ont une durée de vie limitée, qui se déroule en deux phases : pendant cinq ans, elles collectent de l'argent et elles investissent, et pendant les cinq années suivantes, elle se limitent à la gestion de leur capital commun.

Structures financées : des entreprises ou associations d'utilité sociale, appartenant au domaine, par exemple, de l'insertion par l'activité économique ; des entreprises du secteur environnemental (agriculture et distribution biologique, énergie renouvelable) ; des entreprises culturelles, par exemple des librairies ; des entreprises de commerce équitable.

Montants investis :

- Entre 1 000 et 3 000 euros en moyenne par club Cigales.
- Jusqu'à 20 000 euros environ par projet, quand plusieurs Cigales décident d'investir ensemble dans un même projet.

Modalités de dépôt d'une demande :

En règle générale, les Cigales organisent des bourses aux projets régulières, lors desquelles les porteurs de projet viennent présenter leur future activité et leurs besoins de financement. Dans les régions où les Cigales sont regroupées en association régionale, ces bourses aux projets peuvent être communes à plusieurs clubs, et un seul dossier de demande de financement permettra de toucher tous les clubs Cigales de sa région.

En Île-de-France, les vingt-cinq Cigales actives début 2013 organisent tous les deux mois des réunions d'information ouvertes à tous, dans la limite des places disponibles, auxquelles participent la société de capital risque Garrigue, l'organisme de crédit la Nef et, depuis peu, le site de prêt participatif Spear. Ces réunions servent de préalable aux bourses franciliennes, communes elles aussi.

Après le passage par la bourse aux projets, le délai d'examen de la demande peut être relativement long, entre trois et six mois, en Île-de-France.

Implantation :

Il existe des Cigales dans la plupart des régions de France.

Un exemple...

En 2012, la SARL parisienne Bouffesquetaires a convaincu neuf Cigales franciliennes d'investir au total 20 000 euros dans son capital.

Contact (tête de réseau) :

Fédération des Cigales
61, rue Victor Hugo
93500 Pantin
Tél. : 01 49 91 90 91
Site web : www.cigales.asso.fr

■ **GARRIGUE**

Prolongement et émanation des Cigales, la coopérative Garrigue est à la fois une société de capital risque et un fonds d'épargne solidaire, auquel tout épargnant individuel, sensible à l'ESS, peut souscrire. Depuis sa création en 1985, Garrigue investit exclusivement dans des sociétés commerciales qui répondent à quatre principaux critères : l'utilité sociale, le respect de l'homme et de l'environnement, un fonctionnement démocratique et une viabilité économique.

Garrigue est aussi agréée « entreprise solidaire » par l'État français, ce qui lui permet de recevoir des fonds issus des plans d'épargne entreprise (PEE) et des plans d'épargne pour la retraite collectif (Perco). Elle est aussi membre fondatrice du label de finance solidaire Finansol, qui distingue les placements d'épargne solidaire, et financeur « historique » du commerce équitable¹.

En moyenne, Garrigue finance une quinzaine d'entreprises chaque année, dont la moitié d'entreprises en création.

¹ Garrigue est un des premiers investisseurs de la coopérative Andines, qui a lancé le commerce équitable en France en 1987.

L'UTILITÉ SOCIALE SELON GARRIGUE

Elle est définie par deux éléments :

- la nature du produit, défini comme « durable », c'est-à-dire un produit ou un service répondant à une demande sociale et ne poussant ni à la consommation inutile ni au gaspillage, préservant ainsi l'environnement physique et humain sur le long terme.
- Les emplois créés : l'action de l'entreprise doit s'inscrire dans un cadre de lutte contre l'exclusion, c'est-à-dire qu'elle doit ouvrir l'emploi à ceux qui en sont exclus.

Structures financées : exclusivement des sociétés commerciales, correspondant à la définition de l'utilité sociale selon Garrigue. Contrairement à certains clubs Cigales, Garrigue ne finance pas les associations.

Modalités de financement : apport minoritaire en capital, qui peut être complété en comptes courants d'associés².

Montant investi :

- 15 000 euros maximum à la création.
- 30 000 euros maximum pour une entreprise en développement, voire plus si Garrigue est déjà entré à son capital.

Modalités de dépôt d'une demande :

Comme les sociétés de capital risque classiques, Garrigue demande aux porteurs de projet de remplir une fiche synthétique de présentation à laquelle doivent être joints :

- Des éléments financiers.
- Le plan de financement sur trois ans.
- Le compte de résultat sur trois ans.
- Le plan de trésorerie.

Des éléments complémentaires indispensables :

- Le curriculum vitae de l'entreprise.
- Une étude de marché.
- Les statuts de l'entreprise.
- Liste des clients potentiels et copie des éventuels contrats conclus.

- Copie du K-Bis – c'est-à-dire l'extrait du registre du commerce et des sociétés concernant l'entreprise – et de la fiche Insee s'il y a lieu.
- Copie du bail ou de projet de bail.
- Copie des devis.
- Bilans et comptes d'exploitation des trois dernières années pour les entreprises déjà créées.

Zone d'intervention : toute la France, y compris l'outre-mer.

Coût de l'opération : frais d'étude fixes (3 % de l'apport total) et frais de gestion (3 % du montant du capital investi, par an).

Durée de l'investissement : cinq ans minimum. Après cette durée, l'objectif de Garrigue est de revendre sa participation, que ce soit aux salariés de l'entreprise, à des particuliers ou à des investisseurs institutionnels.

À savoir : en Île-de-France, Garrigue n'interviendra qu'en complément d'un club Cigales d'Île-de-France.

Contact :

Garrigue
61, rue Victor Hugo
93500 Pantin
Tél. : 01 48 44 74 03
Courriel : contact@garrigue.net
Site web : www.garrigue.net

■ LE CAPITAL RISQUE SOLIDAIRE EN RÉGION

→ Nord-Pas-de-Calais : Autonomie et Solidarité

Créée à Lille sur le modèle et avec l'aide de Garrigue, Autonomie et Solidarité (A&S) est une coopérative de capital risque solidaire, active sur la région Nord-Pas-de-Calais. En plus de prendre des participations au capital d'entreprises en création ou en développement, A&S propose des prêts participatifs jusqu'à 60 000 euros, remboursables.

Comme Garrigue, A&S apporte aussi un soutien extra-financier, sous la forme d'un parrainage bénévole. En revanche, contrairement à Garrigue, A&S entre aussi au capital d'entreprises classiques, dès lors qu'elles créent des emplois.

² À condition d'être associé d'une société et de détenir 5 % de son capital, il est possible de lui prêter de l'argent en ouvrant un compte courant à son propre nom sur le registre de la société : c'est ce qu'on appelle le compte d'associé.

En 2012, A&S a financé vingt-six projets, dont dix créations, et neuf étaient des structures de l'ESS.

Structures financées : des entreprises de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des entreprises de l'économie classique, dès lors qu'elles visent la création de trois à cinq emplois sur cinq ans.

Montant investi : 30 000 euros maximum à la création, sous forme de capital, auxquels peuvent s'ajouter 30 000 euros en compte courant, et 60 000 euros en prêts participatifs.

Contact :

Autonomie & Solidarité
146, rue Nationale
59000 Lille
Tél. : 03 20 14 30 62
Courriel : info@autonomieetsolidarite.fr
Site web : www.autonomieetsolidarite.fr

→ **Midi-Pyrénées : Initiatives pour une économie solidaire**

Initiatives pour une économie solidaire (IÉS) est une société coopérative d'intérêt collectif de capital risque solidaire créée en 1998. Elle fonctionne sur un modèle proche de Garrigue, en se concentrant sur le financement d'entreprises utiles sur le plan social et environnemental en Midi-Pyrénées.

Contact :

Maison de l'économie solidaire
73, chemin Mange-Pommes, 31520 Ramonville
Mail : permanence@ies.coop
Tél. : 05 61 75 12 97
Site web : www.ies.coop

→ **Pays basque: Herrikoa**

Herrikoa est une société de capital risque au Pays basque. Labellisée « Finansol », elle finance les sociétés en recherche de fonds propres supérieurs à 10 000 euros.

Structures financées : sociétés de capitaux (SARL, SA et SAS) et coopératives, tous secteurs confondus, installées au Pays basque.

Montants investis : 10 000 à 75 000 euros, sous forme de capital, de titres participatifs pour les coopératives et d'apport en compte courant.

Contact :

Herrikoa SA
3, rue du Pont de l'Aveugle
Résidence l'Alliance - centre Jorlis
64600 Anglet
Tél. : 05 59 25 37 30
Site web : www.herrikoa.com

→ **Corse : Femu Qui**

Agréée entreprise solidaire, Femu Qui est une société de capital risque solidaire, créée en 1992 par appel public à l'épargne.

Structures financées : sociétés de capitaux installées en Corse.

Montants investis : 50 000 à 600 000 euros, sous forme de participations au capital.

Contact :

Femu Qui
Maison du parc technologique, Z.I. d'Erbajolo
20601 Bastia cedex
Tél. : 04 95 31 59 46
Site web : www.femu-qui.com

■ LE CAPITAL RISQUE SPÉCIALISÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Dans les secteurs à forte composante technologique, les entreprises ont coutume de financer des projets de recherche et développement sans savoir avec certitude, au moment où ces projets sont menés, s'ils seront efficaces. Mais grâce à leur assise financière, leur capacité d'autofinancement, pour les plus grandes d'entre elles, ou par le capital risque pour les plus petites, elles réussissent à financer ces projets d'innovation, en assumant le possible échec technique ou commercial... Les capitaux risqués ne sont pas des naïfs, ils savent pertinemment que seul un projet sur cinq, voire un sur dix, sera assez rentable pour contrebalancer les pertes des autres projets et dégager un bénéfice financier. C'est ainsi que fonctionne la dynamique capitaliste de l'innovation, avec pour autre carburant fondamental, l'attrait du nouveau chez le consommateur et le « marketing de l'offre », qui consiste à créer un nouveau besoin à partir d'un nouveau produit.

Du côté des entreprises sociales, c'est plus compliqué : d'une part, les besoins sociaux ne sont pas toujours aussi extensibles qu'une série de smartphones aux fonctionnalités toujours plus nombreuses, d'autre part, rares sont les entreprises sociales qui ont l'assise pour employer des « ingénieurs sociaux » afin de tester un nouveau service, ou même, plus simplement, pour mener un chantier d'essaimage ou de diversification.



« Le principal frein à notre développement fut financier. Nous n'avions pas beaucoup de capital et il nous a fallu trouver de l'argent pour investir. Mais en même temps, nous étions un peu auvergnats dans notre fonctionnement et nous faisons très attention à notre niveau d'endettement. La difficulté de trouver les moyens de notre développement est aussi liée au fait que nous sommes dans le textile, secteur dont les prix sont aujourd'hui décidés par l'industrie chinoise. On nous dit que nos produits sont chers, mais c'est ce qui permet aux salariés qui travaillent en France de vivre correctement. Nous sommes donc otages de notre métier. »

Béatrice et Gérard Barras, Ardelaine



« Si l'on veut changer d'échelle, il nous faut financer des postes pour faire du développement pendant trois ou quatre ans. De même qu'une entreprise qui se lance sur un nouveau marché emploie des commerciaux à perte, une entreprise sociale a besoin de financer des postes de développement, qui n'apportent pas de valeur sociale directe au cours des premières années. » Chantal Mainguené, Môm'artre



« Avec le recul, parmi les raisons qui m'ont permis de réussir le deuxième tour de table et d'ouvrir la deuxième boutique, il y avait probablement le fait que mes prévisions de business plan se sont révélées proches de la réalité. Et comme je m'adressais à des financeurs solidaires, l'idée qu'on allait monter en puissance de façon régulière leur a parlé. Sur ce tour de table, on a mobilisé cinq « business angels » qui n'étaient pas au capital au départ, et la Nef, qui a continué de nous soutenir. » Guillaume Hermitte, Puerto Cacao

Financer son développement, pour une entreprise sociale, peut signifier s'implanter dans une nouvelle ville, agrandir ses équipes, construire un hangar, ouvrir une nouvelle boutique... Chaque projet a sa stratégie de développement spécifique, que la plupart des dispositifs présentés ci-dessus pourront

tout à fait cofinancer. Mais il existe aussi des dispositifs qui financent spécifiquement le développement d'entreprises déjà en activité. Voici les plus pertinents pour une entreprise sociale, sans prétention d'exhaustivité, surtout en matière de dispositifs régionaux.

FINANCITÉS : LE CAPITAL RISQUE SOLIDAIRE

Membre de PlaNet Finance, FinanCités, organisation non gouvernementale créée par Jacques Attali dans le secteur de la microfinance, est la première société de capital risque solidaire spécialisée dans le financement d'entrepreneurs issus des quartiers « Politique de la ville », cibles prioritaires des politiques de développement de la Ville de Paris, ou de zones urbaines sensibles, ainsi que dans le financement d'entreprises exerçant leur activité dans un de ces quartiers.

Depuis sa création en 2007, FinanCités a financé quarante-sept entreprises, dont quatre nouvelles au cours de l'année 2012. Elle bénéficie du label Finansol, qui distingue les intermédiaires financiers ou les placements d'épargne qui financent des activités à forte utilité sociale et environnementale.

Public concerné : entreprises ayant au moins un an d'activité, situées dans des quartiers et zones urbaines en difficulté ou dirigées par des entrepreneurs issus de ces quartiers. L'utilité sociétale des entreprises fait partie des critères de sélection.

Montants investis : entre 25 000 et 125 000 euros, début 2013.

Modalités : prise de capital ou prêts participatifs sans garantie.

Durée : variable.

Taux d'intérêt des prêts participatifs : 7 % les deux premières années, ce taux reflétant l'absence de garantie. Par la suite, le taux est indexé sur le résultat financier de l'entreprise.

Contact :

FinanCités
44, rue de Prony
75017 Paris
Tél. : 01 49 21 26 29
Site web : www.financites.fr

LE CAPITAL RISQUE POUR LES COOPÉRATIVES

Pour encourager le développement des sociétés coopératives existantes, le mouvement coopératif français a créé Scopinvest, une société de capital risque, pilotée par les Unions régionales des Scop, qui intervient en fonds propres. L'intervention de Scopinvest est avant tout destinée aux sociétés coopératives en activité, pour des projets de développement nécessitant un surcroît de capital.

En complément, d'autres outils de capital risque ont été créés dans d'autres régions : Pargest en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Transméa, dédiée à la reprise d'entreprises par leurs salariés, en Rhône-Alpes.

Contact :

Contactez son Union régionale des Scop, dont la liste est disponible sur : www.les-scop.coop

ESFIN-IDES : CAPITAL RISQUE DÉVELOPPEMENT

L'Institut de développement de l'économie sociale (Ides) a été créé en 1983 par des entreprises de l'économie sociale, pour aider financièrement d'autres entreprises du secteur, avec l'appui de l'État. L'Ides rassemble les acteurs majeurs du secteur, grandes banques coopératives et mutuelles, qui y investissent une partie de leurs réserves. Il intervient essentiellement en titres participatifs. Esfin-Ides a par exemple contribué au financement d'Alter Eco, Biocoop, Ethiquable...

Public concerné : toute société commerciale engagée dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Montants investis : entre 100 000 et 600 000 euros.

Modalités : souscriptions de titres participatifs, d'actions.

Durée : variable.

Contact :

Esfin-Ides
2, place des Vosges
92400 Courbevoie
Tél. : 01 55 23 07 10
Site web : www.esfin-ides.com

■ L'IMPACT INVESTING, NOUVEAU VISAGE DU CAPITAL RISQUE

Porté en France par des acteurs comme le Comptoir de l'innovation (Groupe SOS) et Phi Trust Partenaires, l'*impact investing*, ou « investissement d'impact », est une branche nouvelle de l'investissement socialement responsable (ISR)³, « cousine » du capital risque solidaire à la française.

Si les investisseurs d'impact cherchent, comme les capital risqueurs solidaires, Garrigue par exemple, à financer des projets à forte utilité sociale ou environnementale, en entrant à leur capital, ils se distinguent sur trois points principaux : le montant élevé de leurs investissements, l'importance accordée à la rentabilité financière – pour le Comptoir de l'Innovation, la performance financière et la performance extra-financière doivent avoir « *un poids identique dans le diagnostic et doivent toutes deux être atteintes* » (www.lecomptoirdelinnovation.com) –, et la préférence donnée aux entreprises sociales qui ont déjà fait leurs preuves, au moins sur un premier territoire.

Secteur encore jeune et émergent, le secteur de l'*impact investing* représente donc une source de financement à suivre pour les entreprises sociales à fort potentiel de développement. Les statuts de Tama, premier fonds d'investissement solidaire et coopératif, ont ainsi été déposés en juin 2013. Cette société d'investissement solidaire investit en fonds propres ou quasi fonds propres jusqu'à 300 000 euros dans des entreprises en développement des domaines de la transition énergétique, l'accès au logement et l'agriculture biologique et paysanne. À noter que c'est la première société à opter pour le statut de coopérative européenne, qui se caractérise par un sociétariat issu d'au moins trois pays de l'Union européenne. Tama développera son épargne via des appels publics. Ses premiers investissements sont attendus à l'automne 2013.

Ce type de « véhicule d'investissement », pour reprendre le vocabulaire des investisseurs, a reçu une sorte d'adoubement officiel de la part de l'Europe en 2013, à travers le règlement européen sur les « fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat social », dit « EuSEF ». Entré en vigueur en juillet 2013, le règlement est issu de « l'Initiative pour l'entrepreneuriat social », portée par Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services. Il institue une dénomination commune sur toute l'Europe pour des fonds d'investissement très proches, dans leur logique, de l'*impact investing*. Va-t-il favoriser la naissance de nouveaux canaux de capital risque pour financer les entreprises sociales ? Il est trop tôt pour le dire à l'heure où nous mettons ce livre sous presse, mais l'on peut conseiller à l'entrepreneur social de surveiller l'envol possible de ces « EuSEF ».

³ L'ISR regroupe des investissements, institutionnels et privés, qui prennent en compte les éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur décision d'investir. L'ISR peut investir en actions ou en obligations.

Contacts :

Le Comptoir de l'innovation

102 C, rue Amelot

75011 Paris

Tél. : 01 55 28 01 63

Site web : www.lecomptoirdelinnovation.com

Phi Trust Partenaires

7, rue d'Anjou

75008 Paris

Tél. : 01 55 35 07 55

Site web : www.phitrustpartenaires.com

RECOURIR À L'EMPRUNT

En complément des apports personnels et du capital risque, qui permettent à l'entrepreneur de constituer les fonds propres de son entreprise, les prêts servent en général à investir dans des biens durables, voire à financer l'activité, par exemple, les stocks ou la trésorerie nécessaires au lancement.

Dans cet univers, les prêts sur l'honneur se distinguent des prêts classiques car ils sont accordés au porteur de projet et non à la structure. Souvent, ils viennent augmenter l'apport personnel du porteur de projet au capital de sa future entreprise.

En théorie, on devrait faire des demandes de prêt après avoir rassemblé ses fonds propres. Mais, en pratique, l'entrepreneur aura intérêt à contacter certains prêteurs, comme la Nef ou France Active, avant de signer formellement avec un capital risquer solidaire.

■ LES PRÊTS SOLIDAIRES DE LA NEF

Dans la sphère de la finance, la société financière de la Nef, Nouvelle économie fraternelle, est un organisme de crédit à part. D'abord parce qu'en tant que société coopérative de finances solidaires, ses prêts sont financés exclusivement par l'argent des épargnants sociétaires de la Nef. Ensuite, parce qu'elle se consacre avant tout au financement des entreprises sociales et solidaires.

« La Nef n'est pas un organisme de crédit classique. Son action s'inspire d'une vision résolument humaniste : elle place l'attention à la personne humaine au centre du système économique et financier et se situe dans une perspective de transformation sociale vers une économie fraternelle. »
www.lanef.com

Depuis sa création en 1988⁴, la Nef a joué un rôle pionnier dans le financement des énergies renouvelables – elle a notamment financé le fournisseur d'énergie verte Enercoop – et de l'agriculture bio. En 2012, ses quelque 31 000 sociétaires ont permis d'accorder environ deux cent cinquante prêts, dont une petite moitié a financé des entreprises en création.

Structures financées : des entreprises, en phase de création ou de développement, qui évoluent dans le domaine environnemental, social et culturel et qui partagent l'approche éthique de la Nef.

Montant des prêts :

- De 10 000 à 300 000 euros pour une entreprise en création.
- Plus pour une entreprise en développement.

Taux d'intérêt : ils sont dans la moyenne des taux du marché : autour de 4 % en 2012.

Implantation : nationale, sauf l'outre-mer. La Nef est structurée en quatre grandes délégations régionales.

À savoir : la plupart des créations d'entreprise financées par la Nef ont été soutenues par un dispositif d'accompagnement, par exemple les fonds territoriaux France Active ou les Unions régionales des Scop. Outre les liens forts qu'elle a tissés avec ces organismes, la Nef travaille étroitement avec les clubs Cigales et Garrigue dans plusieurs régions, comme en Île-de-France.

Les prêts de la Nef sont tout à fait compatibles avec un prêt d'honneur, Nacre (décrit ci-après) ou autre. Ils sont souvent garantis par France Active. Ils peuvent également être associés à des prêts bancaires classiques. La Nef est partenaire du Crédit coopératif, mais l'emprunteur n'est pas obligé d'avoir un compte dans cette banque.

Contact :

La Nef, Immeuble Woopa

8, avenue des Canuts - CS 60032

69517 Vaulx-en-Velin Cedex

Courriel : lanef@lanef.com

Tél. : 0 811 90 11 90

Site web : www.lanef.com

⁴ Avant la création de la Société financière de la Nef, coopérative à capital variable en 1988, la Nef existait sous la forme d'une association, créée dix ans plus tôt, en 1978.